

**Réponse à la question n° 10 de Gérald Collaud (CG)
relative à la gestion de l'eau en cas de sécheresse**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 28 mai 2026, G. Collaud a posé la question suivante:

"Selon la Confédération, la Suisse traverse actuellement l'un des printemps les plus secs depuis 125 ans et cet hiver, l'enneigement inférieur à la normale en montagne, a réduit l'apport de la fonte printanière. De plus, le peu de précipitations que nous avons eues en mai n'a pas suffi à rattraper le retard.

Sauf erreur de ma part, le taux de remplissage des bassins d'accumulation est actuellement de 13%, alors que la moyenne pluriannuelle 2013-2021 est de 20%. Sans précipitations régulières dans les prochaines semaines, nous nous retrouverons très rapidement dans une situation critique cet été.

Ma question est la suivante. La Ville de Fribourg étudie-t-elle proactivement la situation et réfléchit-elle à l'avance aux mesures à introduire, le cas échéant, comme un arrosage autorisé par secteurs, un lavage de voitures limité, la gestion des piscines privées, etc.?"

Réponse du Conseil communal

Au préalable, il est rappelé que les infrastructures d'adduction et distribution d'eau sur le territoire de la Ville sont aux mains d'Eau de Fribourg SA – Freiburger Wasser AG (ci-après: Eau de Fribourg), et que l'exploitation est déléguée à SINEF SA.

Par conséquent, Eau de Fribourg a été interpellée sur les affirmations selon lesquelles, sans précipitations régulières d'ici à cet été, la situation pourrait devenir potentiellement critique en termes de ressources en eau.

Eau de Fribourg estime que, malgré une situation critique à l'échelle suisse, la Ville de Fribourg bénéficie d'un approvisionnement en eau potable relativement confortable grâce à la diversité de ses ressources. En effet, la source de la Hofmatt, située sur la commune d'Alterswil, couvre à elle seule plus de 90 % des besoins de la Ville. Par ailleurs, la source de la Tuffière, sur la commune de Gibloux, dispose également d'une capacité très importante, dont seulement 10 % est actuellement exploitée pour les besoins de la Ville de Fribourg. Ces deux ressources, utilisées en priorité pour l'approvisionnement de la Ville, sont des captages d'eau de source, ce qui signifie que l'eau non prélevée n'est pas stockée dans l'aquifère, mais s'écoule naturellement vers un cours d'eau. De plus, l'eau des ouvrages de stockage doit être entièrement renouvelée toutes les 48-72 heures pour des raisons sanitaires (éviter l'eau stagnante) et ne peut donc pas être utilisée pour constituer des réserves en prévision d'un éventuel épisode de sécheresse prolongée.

L'eau excédentaire est ainsi vendue au Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN). En tant que commune membre du CEFREN, la Ville de Fribourg bénéficie d'un débit souscrit important, garantissant une sécurité d'approvisionnement supplémentaire grâce à la station de potabilisation, située à Port-Marly.

La situation serait différente si l'approvisionnement de la Ville reposait sur un pompage dans la nappe ou les eaux superficielles, puisque le Service de l'environnement (SEn) a prononcé une interdiction générale de pompage dans les eaux superficielles fribourgeoises, le jeudi 18 juin 2026. Cette interdiction s'applique à toutes les eaux superficielles du canton, sauf à la Sarine, au canal de la Broye, au Grand Canal, ainsi qu'aux lacs de la Gruyère, de Schiffenen, de Morat et de Neuchâtel, de sorte que les ressources du CEFREN ne sont pas concernées par dite interdiction.

Sur la base des éléments précités, la situation actuelle ne laisse pas apparaître de risque de pénurie pour la population de la Ville de Fribourg cet été.

Si la situation devait le nécessiter (notamment en cas d'incapacité de transport et distribution des infrastructures lors des pics de consommation), une série de mesures est prête à être déployée par Eau de Fribourg, telles que des restrictions ou des interdictions d'arrosage, de lavage, de remplissage des piscines, etc. En cas de nécessité avérée, une cellule de crise est en outre en mesure de se réunir afin de définir des mesures complémentaires.

Nous espérons avoir ainsi répondu à la question.